Page : 1/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.05,2023

Date d'impression: 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL
- **UFI:** K6D0-10ST-600U-SU3J
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation privée d'agents de nettoyage

Utilisation industrielle des agents de nettoyage

Utilisation professionnelle des agents de nettoyage

Selon la fiche d'information générique sur l'exposition aux détergents, AISE, NVZ (2014)

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

· Emploi de la substance / de la préparation

Uniquement pour manipulation adéquate.

Produit de nettoyage

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTOREX AG

Bern-Zürich-Strasse 31, Postfach

CH-4901 Langenthal

Tel. +41 (0)62 919 75 75

www.motorex.com

Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Industrie Schmiertechnik, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim

- · Service chargé des renseignements: msds@motorex.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (FRANCE): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

(suite page 2)

Page : 2/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.05.2023

Date d'impression: 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

(suite de la page 1)

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· Indications complémentaires:

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

Contient des produits biocides: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 68551-13-3 Polymer	alcools, C12-15 éthoxylés propoxylés Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 68411-30-3 EINECS: 270-115-0 Reg.nr.: 01-2119489428-22	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%
	anionische Tenside Eye Irrit. 2, H319	≥0,25-≤2,5%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-029-00-7 Reg.nr.: 01-2119529223-47	(R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<0,25%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1;H317: C ≥ 0,05 %	≥0-<0,05%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, parfums ((R)-p-mentha-1,8- <5% diène, Terpinene), agents conservateurs (BENZISOTHIAZOLINONE)

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais. consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Page : 3/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX°
Oil of Switzerland
Révision: 08.05.2023

Date d'impression: 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

(suite de la page 2)

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée (deg.C): 5-50°C

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 12
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 08.05.2023

Date d'impression : 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

		(suite de la p
DNEL		
	B Acide benzènesulfonique, dérivés al	
Oral	DNEL/general population/System effects/Long-term	ic 0,425 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	s / 85 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/System effects/Long-term	ic 42,5 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / 6 mg/m3 (ouvrier) Long-term	
	DNEL / Workers / Local Effects / Lor term	g- 6 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/System effects/Long-term	ic 1,5 mg/m3 (consommateur)
	DNEL/general population/Local effec Long-term	ts/ 1,5 mg/m3 (consommateur)
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	•
Oral	DNEL/general population/System effects/Long-term	ic 4,8 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	9,5 mg/kg/24h (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	66,7 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/System effects/Long-term	ic 4,8 mg/m3 (consommateur)
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	1
	DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	5 / 0,966 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/System effects/Long-term	ic 0,345 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	6,81 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/System effects/Long-term	ic 1,2 mg/m3 (consommateur)
PNEC		
	B Acide benzènesulfonique, dérivés al	kyles en C10-13, sels de sodium
PNEC	C / Aquatic organisms / Freshwater	0,268 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC	C / Aquatic organisms / Marine water	0,0268 mg/l (organismes aquatiques)
	C/Aquatic org/intermittent ses(freshwater)	0,0167 mg/l (organismes aquatiques)
PNE0 plant/	C/Aquatic organisms/Sewage treatment STP	3,43 mg/l (organismes aquatiques)
	C / Aquatic organisms / Sediment nwater)	8,1 mg/kg (organismes aquatiques)
	C / Aquatic organisms / Sediment ne water)	6,8 mg/kg (organismes aquatiques)
1 '	C / Terrestrial organism / Soil	35 mg/kg (organismes terrestres)

Page : 5/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX Oil of Switzerland Révision: 08.05,2023

Date d'impression: 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

		(suite de la page 4)
5989	1-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène	
Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	133 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,014 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,0014 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	1,8 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	3,85 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,385 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,763 mg/kg (organismes terrestres)
2634	-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,004 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,000403 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic org/intermittent releases(freshwater)	0,0011 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	1,03 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,0000499 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,00000499 mg/kg (organismes aquatiques)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir rubrique 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Page: 6/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 08.05.2023

Date d'impression: 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

(suite de la page 5)

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide Couleur: Vert · Odeur: Citron

· Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non déterminé. · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé. 8,75 (DIN 51369) · pH à 20 °C

Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Consistance

Non déterminé. · Dynamique:

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé.

· Capacité thermique

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

1,013 g/cm3 (ASTM D 4052) · Densité à 20 °C:

Non déterminé. · Densité relative · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Test de séparation des solvants:

· VOC (CE) 0.11%

· Changement d'état · Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant

(suite page 7)

Page: 7/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.05.2023

Date d'impression: 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

		(suite de la page 6)
· Liquides inflammables	néant	
Matières solides inflammables	néant	
· Substances et mélanges autoréactifs	néant	
· Liquides pyrophoriques	néant	
Matières solides pyrophoriques	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des		
gaz inflammables au contact de l'eau	néant	
Liquides comburants	néant	
Matières solides comburantes	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
Substances ou mélanges corrosifs pour les	;	
métaux	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

68411-30-	3 Acide	benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
Oral	LD50	1.080 mg/kg (rat)
	NOAEL	40-85 mg/kg/24h (rat)
	LOAEL	115-145 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)
5989-27-5	(R)-p-m	entha-1,8-diène
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	100 mg/kg/24h (dog)
		500-1.650 mg/kg/24h (souris)
		600-3.300 mg/kg/24h (rat)
	LOAEL	3.300 mg/kg/24h (souris)
		1.200-1.650 mg/kg/24h (rat)
2634-33-5	1,2-ben.	zisothiazol-3(2H)-one
Oral	LD50	490-670 mg/kg (rat)
	NOAEL	69-150 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)
		(suite pa

FR

Page : 8/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.05,2023

Date d'impression: 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

(suite de la page 7)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

1222-05-5 galaxolide

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

	té aquatique: -30-3 Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	
LC50	1,8-6,5 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)	
	1,67 mg/l/96h (poisson)	
LC50	0,96-1,1 mg/l/7d (Invertébrés aquatiques)	
EC50	6,4 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)	
EC50	0,91-29 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)	
EC50	2,9 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)	
NOEC	0,23 mg/l/72d (poisson)	
NOEC	100 g/kg/21d (Plantes terrestres)	
NOEC	0,081 g/kg/28d (sédiment)	
NOEC	1,18 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)	
NOEC	2,4 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)	
NOEC	0,5 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)	
NOEC	0,5-5 mg/l/7d (Invertébrés aquatiques)	
NOEC	2-4 mg/l/28d (Invertébrés aquatiques)	
	1-3,2 mg/l/28d (poisson)	
5989-2	27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène	
LC50	0,46-0,72 mg/l/96h (poisson)	
EC10	18 mg/l/3h (microorganisms)	
EC10	0,153 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)	
EC10	0,14 mg/l/48h (algae / cyanobacteria)	
EC50	209 mg/l/3h (microorganisms)	
EC50	0,688-0,702 mg/l/96h (poisson)	
EC10	0,149-0,174 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)	

– FR

Page: 9/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.05.2023

Date d'impression : 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

	(suite de la page 8)
EC50	0,214-0,32 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	0,188 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
EC50	0,307 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
	0,25 mg/l/48h (algae / cyanobacteria)
NOEC	0,05-0,08 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,09 mg/l/48h (algae / cyanobacteria)
NOEC	0,059-0,37 mg/l/7d (poisson)
NOEC	0,08 mg/l/28d (poisson)
LOEC	0,173 mg/kg/28d (Invertébrés aquatiques)
2634-3	3-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
LC50	2,15-22 mg/l/96h (poisson)
LC50	0,41 g/kg/14d (Macroorganismes terrest. (- arthropodes))
EC50	0,2-0,812 g/kg/14d (Plantes terrestres)
EC10	10,3 mg/l (microorganisms)
EC10	30 mg/kg (Plantes terrestres)
	263,7 mg/kg (Microorganismes du sol)
	234,5 mg/kg (Macroorganismes terrest. (- arthropodes))
EC50	0,8115 g/kg/28d (Microorganismes du sol)
EC50	12,8-24 mg/l/3h (microorganisms)
EC50	0,07-0,15 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	2,9-2,94 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,03-0,812 g/kg/14d (Plantes terrestres)
	0,234-0,411 g/kg/14d (Macroorganismes terrest. (- arthropodes))
NOEC	0,2637 g/kg/28d (Microorganismes du sol)
NOEC	0,04-0,055 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	10,3-11 mg/l/3h (microorganisms)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

58411-30-3 Acide benzènesulfon	ique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
coefficient de partage	1,4 [] (log Kow) (Bioaccumulation)
Biodégradabilité	85 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 B)
5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-dièn	9
coefficient de partage	4,38 [] (log Kow) (Bioaccumulation)
Biodégradabilité	80 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 D)
2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2	H)-one
coefficient de partage	0,7 [] (log Kow) (Bioaccumulation)
- Facteur de bioconcentration (FBC)	6,62 BCF (poisson)

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 10)

Page : 10/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX
Oil of Switzerland
Révision: 08.05.2023

Date d'impression : 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

(suite de la page 9)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

· Catalogue européen des déchets

07 06 01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

- · Emballages non nettovés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 11)

Page : 11/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.05,2023

Date d'impression: 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

(suite de la page 10)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· REGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

- exigence de pureté
- · Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- Date de la version précédente: 14.03.2023
- Numéro de la version précédente: 2.1
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

(suite page 12)

Page: 12/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 08.05.2023

Date d'impression: 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

(suite de la page 11)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition 1

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation industrielle des agents de nettoyage
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Catégorie du procédé

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 13)

Page : 13/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.05.2023

Date d'impression: 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

(suite de la page 12)

- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation professionnelle des agents de nettoyage
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 14)

Page : 14/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.05.2023

Date d'impression: 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

(suite de la page 13)

- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 3

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation privée d'agents de nettoyage
- Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· Catégorie du produit

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

- Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition
- Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale

(suite page 15)

Page: 15/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.05.2023

Date d'impression : 08.05.2023

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Nom du produit: MOTO CLEAN UNIVERSAL

(suite de la page 14)

· Estimation de l'exposition

- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

--